



## Pulverdampf und Kreidestaub

Beiträge zum Verhältnis zwischen Militär und Schule  
in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert

*Lukas Boser, Patrick Bühler, Michèle Hofmann,  
Philippe Müller (Hg.)*







Herausgeber Bibliothek am Guisanplatz (BiG), Philippe Müller  
Redaktion Lukas Boser, Patrick Bühler, Michèle Hofmann, Philippe Müller  
Premedia Zentrum elektronische Medien, ZEM (80.112)  
Copyright Schriftenreihe der Bibliothek am Guisanplatz (alle Rechte vorbehalten), 2016  
Vertrieb BBL, Verkauf Bundespublikationen, CH-3003 Bern  
www.bundespublikationen.admin.ch, Art.-Nr. 500.165.d  
ISBN 978-3-906969-77-0  
ISSN 2296-4630

12.16 500 860391459

Pulverdampf und Kreidestaub

Beiträge zum Verhältnis zwischen Militär und Schule  
in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert

—

*Lukas Boser, Patrick Bühler, Michèle Hofmann,  
Philippe Müller (Hg.)*



## Geleitwort

Es wäre wohl etwas vermessen, die Bibliothek am Guisanplatz als Schmelztiegel zwischen Militär und Schule zu bezeichnen. Allerdings kann sehr wohl von einer Metamorphose vom Militärischen zur Wissensvermittlung gesprochen werden. Immerhin gehörte die Bibliothek als ehemaliges Eidgenössisches Kriegsdepot und späteres Zeughaus zur grossen Militäranlage, die gegen Ende des 19. Jahrhunderts und um die Jahrhundertwende an der Papiermühlestrasse errichtet wurde. Damals standen diese repräsentativen Gebäude auch für eine Demonstration des Wehrwillens der kleinen Schweiz gegenüber den grossen Staaten in Mitteleuropa. Damals wie heute war und ist Wissen Macht. Der Wissensvermittlung und dem Wissenstransfer sollte also eine entscheidende Bedeutung beigemessen werden. In diesem Zusammenhang ergibt es Sinn, eine Fachtagung zum Wissenstransfer zwischen Militär und Schule innerhalb der Armeebauten Berns und insbesondere an der Bibliothek am Guisanplatz abzuhalten, und ich fühle mich geehrt, dass der Austausch zustande kam.

Die Tagung selbst war und ist eine Erfolgsgeschichte. Eine mit einer über anderthalbjährigen Vorbereitungszeit und einer beinahe ebenso langen unmittelbaren Nachwirkung. Eine Erfolgsgeschichte vor allem, weil in einer institutionenübergreifenden Partnerschaft eine gemeinsame Plattform errichtet werden konnte. Für mich steht die Fachtagung «Pulverdampf und Kreidestaub» nicht nur für den Austausch unter Bildungswissenschaftler/innen und Militärhistoriker/innen, sondern präsentierte sich auch als Türöffner zur Bundesverwaltung. Ich wünsche mir, dass sich die Wirkung der Partnerschaft auch in der Zukunft für alle Beteiligten als nachhaltig erweisen wird.

Michèle Hofmann, Patrick Bühler, Lukas Boser und ich trafen uns zum ersten Mal im April 2014. Damals schwebte erst eine vage Idee zu einer Tagung über die Wechselbeziehungen zwischen Militär und Schule in der Luft; ein Wissenstransfer zwischen beiden Institutionen wurde vermutet. Das erste Treffen war symptomatisch, tasteten wir uns doch zuerst ab. Vonseiten der Bildungswissenschaftler fühlte sich der Besuch in der Bibliothek am Guisanplatz wohl wie eine Erkundungstour in eher unbekanntes Gelände an. Ich meinerseits sass einer interessanten, allerdings bis anhin eher unbekanntem Klientel gegenüber. Bereits beim ersten Zusammensitzen – so empfand ich es zumindest – stellte sich aber Erleichterung ein, wurde doch ein gemeinsames Ziel schnell gefunden. Die von beiden Seiten eingebrachten Angebote liessen eine gute Zusammenarbeit erwarten. Ich empfand, dass die Bibliothek am Guisanplatz schnell als gleichwertige Partnerin wahrgenommen wurde. Bis zur tatsächlichen Tagung im Oktober 2015 sassen wir mehrmals zusammen, wälzten Ideen, ersannen Konzepte und Struk-

turen – und verwarfen diese wieder –, Referentinnen und Referenten wurden angefragt, das Rahmenprogramm um den Austausch herum wurde organisiert. Viele Dinge, die mit einem solchen Anlass einhergehen, mussten berücksichtigt werden; Arbeiten, die neben dem Tagesgeschäft liefen. Für mich persönlich war das Ganze eine neue Erfahrung und «Pulverdampf und Kreidestaub» somit die erste Fachtagung, die die Bibliothek am Guisanplatz mitorganisieren durfte. Und es gelang uns, eine illustre Gruppe in der Kaserne Bern zu versammeln.

Die Ergebnisse der Tagung erscheinen nun im Rahmen der Schriftenreihe der Bibliothek am Guisanplatz. Auch dies ist Teil der Dienstleistungen, welche die Bibliothek anbieten möchte. Natürlich ergeben sich mit einer solchen Partnerschaft viele Vorteile und Möglichkeiten. Gerne möchte ich diejenigen für die Bibliothek am Guisanplatz herausstreichen. Die Beteiligung an der Organisation und Austragung einer solchen interdisziplinären Fachtagung hilft, die Vernetzung mit Universitäten und Fachhochschulen voranzutreiben. Die Mitarbeitenden aus den wissenschaftlichen Institutionen gehören zu den wichtigsten Zielgruppen der Bibliothek am Guisanplatz. Als Mitorganisatorin und Austragungsort kann sich die Bibliothek verstärkt auch als Plattform für den wissenschaftlichen und interdisziplinären Austausch positionieren. An Anlässen wie Fachtagungen ergibt sich die Möglichkeit der Werbung bei Wissenschaft und Öffentlichkeit. Speziell auf die bibliotheksinternen Dienstleistungen, wie die Literaturlausleihe, die Rechercheunterstützung und Beratung, kann gezielt hingewiesen werden. Aber auch das reichhaltige weitere Angebot, wie die Möglichkeit, Räume für Sitzungen zu mieten, und die Unterstützung von Buchprojekten, gelangt an die Interessentinnen und Interessenten. Für die Partnerinnen und Partner stellt sich die Bibliothek nicht zuletzt als Zugang – als «Türöffner» – zur manchmal intransparent und verschlossen erscheinenden Bundesverwaltung zur Verfügung.

Mit einem Tagungsband erfährt im Speziellen die Schriftenreihe der Bibliothek am Guisanplatz nochmals eine Aufwertung als wissenschaftliche Fachpublikation. Die Bedeutung der wissenschaftlichen Standards wird hervorgehoben. Neben den vielfältigen anderen Fachpublikationen gewinnt die Schriftenreihe an Kontur und Position. Zudem steigt der Bekanntheitsgrad bei einem noch breiteren Publikum.

Ich danke den vielen namhaften Autorinnen und Autoren für ihre Beiträge, die den Tagungsband vielseitig und lesenswert machen. Speziell und von ganzem Herzen gebührt mein Dank Michèle Hofmann, Patrick Bühler und Lukas Boser. Sie kamen auf die Bibliothek am Guisanplatz zu und liessen mich an der Organisation und Austragung der Fachtagung wie auch bei der Realisierung des Tagungsbandes teilhaben. Darüber hinaus nahm ich alle drei als sehr aufgeschlos-



sene und interessierte Gesprächspartner wahr. Unsere zahlreichen Treffen waren stets angenehm und aufschlussreich. Nicht unerwähnt bleiben soll auch Michael Ruloff, der Michèle Hofmann, Patrick Bühler und Lukas Boser auf die Bibliothek am Guisanplatz aufmerksam machte. Vonseiten der Bibliothek am Guisanplatz erhielt ich das Vertrauen von Jürg Stüssi-Lauterburg, im Interesse der Bibliothek die Tagung mit zu organisieren, Nathalie Froidevaux hat mich dabei dankenswerterweise unterstützt.

Nun bleibt mir, dem Werk viele interessierte Leserinnen und Leser zu wünschen. Ich bin überzeugt, dass die verschiedenartigen Themen aus den beteiligten Fachbereichen und Sachgebieten neue Erkenntnisse und anregende Denkanstösse liefern.

*Philippe Müller, lic. phil.*

*Chef Forschungsdienst, Spezielsammlungen Bibliothek am Guisanplatz*

*Herausgeber der Schriftenreihe*



# 1

## Einleitung

Lukas Boser, Patrick Bühler, Michèle Hofmann und Philippe Müller

15

# 2

## Carl von Clausewitz und die moderne Militärgeschichte

Wissenstransfer zwischen Ausbildung und Bildung

Stig Förster

37

# 3

## Militär im Klassenzimmer

Verbindungen zwischen Schule und Armee in der Schweiz um 1800

Michael Ruloff

55

# 4

## Physische Bildung als Nationalerziehung

Die Turnbewegung in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts

Rebekka Horlacher

79

# 5

**«Grundsätzlich ist auf diese Weise das ganze männliche Geschlecht von der Jugend bis zum Alter in steter Beziehung zum Kriege»**

Militär-, Staats- und Geschlechterkonzeptionen bei Friedrich Beust und

Emil Rothpletz

Rudolf Jaun

103

# 6

## Corps de cadets, bataillons scolaires et petits soldats

Un exemple de transfert éducationnel dans l'espace européen

Alexandre Fontaine

119

## 7

### Militärkarrieren von «Bildungsexperten» zwischen 1875 und 1914

Lukas Boser

143

## 8

### «Frauen und Mütter sind gleichsam die zweite Armee unseres Landes»

Hauswirtschaft im Dienst der Sicherheitspolitik der Schweiz (1895–1945)

Claudia Crotti

167

## 9

### Waffen im Kampf gegen Krankheiten

Transfer medizinischen Wissens zwischen Militär und Schule um 1900

Michèle Hofmann

193

## 10

### Wissenstransfer zwischen Armee und Schule?

Schwache Soldaten und schwache Schüler um 1900

Patrick Bühler

223

## 11

### Reflexion und Kritik des Ersten Weltkriegs in der Zürcher Schulsynode und den Schulkapiteln

Die Dynamik der Krisenwahrnehmung und der Wandel der individual-  
pädagogischen Perspektive

Andreas Hoffmann-Ocon

251

## 12

### Die Pädagogisierung des Krieges um 1914–1918

Wissenszirkulation am Beispiel deutsch- und italienischsprachiger  
Intellektueller

Norbert Grube und Andrea De Vincenti

283

## **13**

### **Der Grosse Krieg als Zäsur?**

Die Erwartungen schweizerischer Offiziere an das Schulwesen  
nach dem Ersten Weltkrieg

Michael Olsansky

319

## **14**

### **Erosion einer Erzählung**

Militär und Gesellschaft in der Jugendpublizistik nach 1945

Michael Geiss

339

## **15**

### **Programmierte Instruktion – gesteuertes Verhalten?**

Die Auseinandersetzungen um die Ausbildung der Schweizer Armee  
und die Anthropologie des Soldaten nach 1945

Eneia Dragomir

365

## **16**

### **Die Pädagogisierung des Kalten Krieges**

Militärische Interessen an Schulreformen nach Sputnik

Daniel Tröhler

391



Alexandre Fontaine

## 6. Corps de cadets, bataillons scolaires et petits soldats

### Un exemple de transfert éducationnel dans l'espace européen

«Amis, que j'ai connus sur les bancs du Collège, Vous aussi, nos aînés, et vous tous, nos Cadets [...] Enrégimentez donc les écoles primaires, Et vous n'aurez ainsi plus d'inégalité. Formez de tous vos fils des bataillons scolaires, Et vous aurez créé de la fraternité. Vous tuerez par ce fait l'antimilitarisme, Car le cœur des petits n'est jamais gangrené, Et vous désarmerez d'un seul coup l'anarchisme, Qui n'ayant plus d'objet, mourra comme il est né. Le péril étranger est là qui nous menace, Et le corps des Cadets était un bon moyen. De nous assimiler des gens d'une autre race, Et faire d'un enfant un parfait citoyen. Si notre peuple veut garder son âme altière, Ses institutions, ses mœurs, jusqu'à ses goûts. Il faut, si l'étranger franchit notre frontière, Quel que soit le moment, qu'il nous trouve debout! Debout en temps de paix, comme au temps de la guerre. Et prêts à résister à toute invasion d'éléments subversifs, au souffle délétère, Qui sèmeraient chez nous l'erreur, la division. Nous voulons être unis en un peuple de frères, Nous voulons qu'en ces lieux, si beaux, règne à jamais, Ce que nous ont légué, les vieux Suisses, nos pères: L'Honneur, l'Amour des lois, la Liberté, la Paix».<sup>1</sup>

Dans un tribune publiée dans le *Corriere del Ticino* en décembre 2015, le député tessinois Paolo Pamini proposait l'introduction de leçons sur le maniement des armes à l'école obligatoire.<sup>2</sup> Cette provocation, à contextualiser dans le sillage

1 Krieg 1912, p. 2.

2 <http://www.ticinonews.ch/ticino/260695/controllo-il-terrorismo-insegniamo-ai-bambini-a-sparare> [14. 5. 2016].

des attentats de Paris de novembre 2015, reflète la longue histoire partagée en Suisse – et bien au-delà – entre l'école et l'armée et dont la trame se résume dans cette citation du bien nommé Georges Krieg qui était professeur à Fribourg et lieutenant de l'armée suisse. Cette synthèse s'est progressivement instituée à la fin du XVIIIe siècle, sous les traits des corps de cadets. Leurs défenseurs les considéraient comme un instrument d'intégration, de solidarité, de fraternité et surtout comme un outillage particulièrement efficace de la construction du citoyen suisse. Il faut dire que l'éducation du corps fut l'une des composantes essentielles du processus de fabrication des États-nations européens, contribuant en premier lieu à l'exaltation patriotique des sens. Nul hasard donc si les États européens, engagés dans la construction de leur cadre national et de leur identité, se soient inspirés de cette pratique militaro-scolaire. Enjeu d'un véritable transfert transnational de savoirs,<sup>3</sup> l'objectif de cet article sera d'exposer la translation des cadets vers la France républicaine qui institua, par le décret du 6 juillet 1882, la mise en place des bataillons scolaires dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire.

### 1. Les corps de cadets en Suisse, une pratique hybride

Si l'on en trouve des traces antérieures – des écoles de cadets de Louis XIV aux instituts de cadets de Frédéric II et autres *Ritterakademien* de Marie-Thérèse d'Autriche – il apparaît que les corps de cadets, dans leur déclinaison moderne, émergent en Suisse lors du second XVIIIe siècle.<sup>4</sup> La pratique débute sérieusement en 1787 avec la constitution d'un corps à Zurich dirigé par le colonel Johann Conrad Escher. Ce qu'il est important de clarifier de suite, c'est que les corps de cadets ne sont pas une production *made in Switzerland*, comme certaines publications officielles le postulent : « Les corps de cadets sont des institutions particulières à la Suisse et méritent toute l'attention des officiers qui réfléchissent. Aucun pays ne possède d'institution semblable, formant la jeunesse dès l'âge de 10 à 12 ans, au maniement des armes et posant ainsi pour plus tard les fondements de l'instruction militaire de l'armée » peut-on lire dans la *Revue militaire suisse* de 1856.<sup>5</sup> Il semble en effet tout à fait plausible, en regard de l'histoire militaire suisse et de ses relations avec les pays voisins (service de France, régiment permanent des Gardes suisses créé en 1616, etc.), que les cadets suisses traduisent en

3 Cet article développe l'idée de « transfert » dans le sillage des recherches sur les transferts culturels. Voir Espagne 1990, 2013 ainsi que Fontaine/Masoni 2015 et Fontaine 2016 notamment.

4 Sur l'histoire des corps de cadets en Suisse, voir notamment Secrétan 1882; Jung 1950; Burgener 1986; Giuli 2000; Clément 2001.

5 Anonyme 1856, « Revue militaire suisse », p. 5.



vérité une certaine synthèse franco-germanique. Il s'agit donc plutôt de souligner leur composition hybride, constituée tant d'éléments latins que germaniques : « Alors que le recrutement, les premiers uniformes, ainsi que certaines coutumes sont d'origine française, on peut se pencher, en ce qui concerne l'exercice, davantage vers le modèle prussien instauré par Frédéric II et dont la tactique et l'instruction furent introduites en Suisse dans l'armée zurichoise par Salomon Landolt ». <sup>6</sup> Or, rappelons que Salomon Landolt (1741 – 1818) est lui-même un produit de ce cosmopolitisme du siècle des Lumières et fréquente, comme il est de coutume dans les familles de l'aristocratie, les principales capitales européennes. Il se forme à l'académie de Metz, puis séjourne à Paris, au Pays-Bas et à Berlin. Dès lors était-il particulièrement habilité, en tant que « passeur », à utiliser les innovations et pratiques les plus efficaces de chaque système pour décliner sa propre version zurichoise.

## 2. Concurrences et transferts de savoirs entre l'armée et l'école

Si les corps de cadets découlent originellement d'une ambition militaire – les cadets de Berne et d'Aarau participèrent à la lutte contre les Français en 1798 – on se doit de replacer leur histoire dans le renouvellement des idées pédagogiques en Europe et qui plus est en relation avec l'émergence de la gymnastique scolaire moderne. En portant un regard global sur le mouvement, de la fin du XVIIIe siècle jusqu'au tournant du XXe siècle, on remarque un lent glissement, sinon un transfert d'autorité, de savoirs et de compétences, de l'initiative privée et libérale vers la sphère publique, de la chose militaire vers la chose scolaire. En d'autres termes, on assiste peu à peu à l'institutionnalisation de la gymnastique scolaire (prémilitaire) et des corps de cadets, processus au sein duquel l'école va jouer un rôle nodal. Tony Froissart souligne à cet égard que « cette mutation se réalise dans un système de concurrences fortes où s'entremêlent les dimensions scolaire, médicale, militaire et associative ». <sup>7</sup>

En Suisse, une première tentative de diffusion s'opère autour des instructeurs zurichois emmenés comme on l'a vu par Escher. Ceux-ci font publicité de leur entreprise à la Société militaire helvétique qui, dès 1790, se charge d'essaimer la pratique dans le pays. Avec la constitution d'un corps à Schaffhouse, à Berne (Knabenwaisenhaus) et à Winterthur, le mouvement est lancé et principalement porté par les corps d'armées cantonaux et les entreprises philanthropiques helvétiques. Ce n'est toutefois qu'après les événements de 1830 que l'on assiste à une

---

6 Clément 2001, p. 27.

7 Froissart 2011, p. 71.

nette accélération du mouvement. Il faut dire que les bourgeois libéraux nouvellement installés considèrent les corps de cadets comme un relais efficace de leur idéologie et de leurs valeurs patriotiques. Devenu ainsi un instrument des libéraux nationaux, une quarantaine de corps de cadets fleurissent dans toute la Suisse entre 1830 et 1840 et plus d'une centaine de 1848 à 1875.<sup>8</sup>

Les débuts de l'État fédéral marquent une prise de conscience, de la part des autorités cantonales, de la nécessité de légiférer sur l'instruction militaire de la jeunesse afin d'y asseoir un certain contrôle, de préparer l'armée cantonale et de travailler à la cohésion fédérale. Le canton d'Argovie promulgue une nouvelle loi scolaire qui signale la présence d'une éducation militaire en 1846, Berne en 1847, Lucerne et Zurich en 1850 et le canton du Tessin en 1851. On voit peu à peu se dessiner une collaboration entre l'école et l'armée. Les autorités scolaires se mettent à penser des lois et des programmes soutenus par le Département militaire, qui se charge de procurer des officiers et du matériel adapté aux adolescents. Comme le souligne Clément, c'est dans le canton de Schaffhouse que les prescriptions s'avèrent les plus radicales et innovantes, puisqu'elles reconnaissent à l'État le devoir de s'impliquer dans l'instruction militaire de la jeunesse et de surcroît dans celle des cadets.<sup>9</sup> De grands rassemblements sont organisés à l'échelle cantonale et fédérale, comme celui de Zurich qui rassemble vingt-cinq corps et presque quatre mille petits soldats en septembre 1856.

Attaqués dès le milieu du long siècle par les milieux catholiques qui s'insurgent contre les exercices dominicaux et dans l'entre-deux-guerres par les milieux de gauche, les cadets seront toutefois principalement mis en cause par l'introduction progressive de la gymnastique scolaire. Selon l'argumentaire de Louis Burgener, les corps de cadets ne vont pas survivre à la concurrence soutenue dès le milieu du XIXe siècle par les acteurs de la gymnastique scolaire et surtout à l'intense travail de lobbying exercé par la Société suisse des maîtres de gymnastique fondée

8 Parmi lesquels ceux de Münchenbuchsee, de l'école catholique de St-Gall, de Morat, d'Olten, de Glaris, puis de Horgen, Bienne, Soleure, Trogen, Aarburg, Porrentruy, Langenthal, Thoun, Zurzach, Vevey, Altstätten, Rheinfelden, Baden, Reinach. Concernant la Suisse romande, le corps des cadets de Morat est fondé en 1835, celui de Vevey trois ans plus tard, ceux de Fribourg et de Payerne en 1848, du Locle en 1850, d'Yverdon en 1853, ceux de Nyon et Moudon en 1858, ceux de Porrentruy, Delémont, La Neuveville, St-Imier et Genève en 1864 (voir Clément 2001, p. 28; Cornaz-Vulliez 1904, p. 41, 67; Cropt 2011, p. 7).

9 Clément 2001, p. 29. « La loi scolaire du 20 décembre 1850 prescrit l'éducation militaire des garçons par son art. 227. En conséquence, la loi sur les cadets, du 30 mai 1854, impose les exercices militaires dans les écoles cantonales (art. 1) dès que l'établissement compte au moins 40 garçons. L'uniforme est à la charge du cadet et de sa famille (art. 6), l'équipement, les armes et l'instruction à celle des communes. L'instruction militaire, au moins 3 heures par semaine, ne doit pas réduire l'enseignement (art. 9); elle figure, avec la gymnastique, dans l'horaire scolaire. Par contre, l'inspection se fera pendant les vacances. Mais l'art. 21 est essentiel: selon la loi militaire, art. 88, les cadets, munis d'un certificat attestant qu'ils ont suivi l'instruction pendant quatre années, seront dispensés de l'école de recrue dans l'infanterie. Les garçons devenus officiers de cadets (art. 60 de la loi militaire) peuvent être admis immédiatement comme aspirant-officier de seconde classe dans l'armée cantonale », tiré de Burgener 1986, p. 575.

en 1858<sup>10</sup>. Il faut dire qu'avec des théoriciens comme Phokion-Heinrich Cliaș, Pestalozzi, le colonel Francisco Amoros qui fut un relais des thèses pestalozziennes en Espagne et en France ou encore Johannes Niggeler, l'instruction prémilitaire et la discipline «gymnastique scolaire» naissante vont profiter de porte-voix que les cadets n'ont plus. Il est toutefois intéressant de constater que malgré la lente agonie des corps de cadets décimés par les nouvelles orientations prises par la Confédération helvétique (réorganisation militaire de 1874), la France républicaine va s'en inspirer pour favoriser l'émergence des bataillons scolaires, portés par des républicains exilés en Suisse qui avaient eu le temps d'étudier dans les détails les structures et les pratiques scolaires helvétiques.

### 3. Propagande républicaine et héritage des Lumières

Si la République est proclamée en 1871, les républicains français ne prennent véritablement le contrôle de l'école qu'en 1879, lorsque Jules Ferry accède au ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts (4 février) et place Ferdinand Buisson à la tête de l'enseignement primaire. Conscients du retard scolaire de la France – en regard notamment de la Prusse depuis la défaite de 1871 – ils s'engagent dans un travail de rénovation morale et physique qui va notamment passer par la réinterprétation de pratiques empruntées à l'étranger. Si l'on connaît le poids de l'Allemagne dans ce processus,<sup>11</sup> on sait également que les principaux artisans des grandes réformes scolaires françaises se sont exilés en Suisse. Buisson enseigne la philosophie à l'Académie de Neuchâtel entre 1866 et 1870 et y est rejoint par Jules Steeg qui deviendra directeur du Musée pédagogique et Jules Pécaut, le fondateur de l'école normale de Fontenay-aux-Roses. Quant à Jules Barni, le divulgateur de Kant en France, grand artisan de l'instruction civique, il enseigne l'histoire à l'université de Genève de 1861 à 1870. Tous ces penseurs, réunis sous la coupe d'Edgar Quinet, sont fascinés par la démocratie suisse. N'oublions pas que l'ambition, sinon le combat de ces proscrits consistait à rétablir la république en France et que dans ce sens la Suisse leur apparaissait comme particulièrement attractive, notamment son système scolaire. Buisson collabore par exemple avec le Conseiller d'État neuchâtelois Édouard Quartier-la-Tente afin d'adapter les cours d'apprentissage en France. Fasciné par l'instruction civique du citoyen, Quinet charge un autre proscrit français établi à Fribourg de laïciser un manuel d'instruction civique édité par le Fribourgeois Louis Bornet. Cette réinterprétation donnera naissance au premier *Manuel du citoyen français*, publié à Paris en

10 Burgener 1986, p. 576–581.

11 Voir Digeon 1959 ; Fontaine/Goubet 2016.

1872.<sup>12</sup> On peut donc affirmer que l'école de la Troisième république possède certaines racines suisses et qu'elle a élaboré son système scolaire au travers de plusieurs emprunts réinterprétés.<sup>13</sup> C'est le cas de ses bataillons scolaires, institué par un décret du 6 juillet 1882, l'année où la morale laïque commence à être enseignée dans les écoles de la France.

Or il apparaît clairement, dans les discours des années 1881–1882, que les bataillons scolaires sont féroce­ment critiqués par les adversaires des républicains, qui leur reprochent notamment d'avoir importé cette pratique de l'étranger. Les cadres de l'école républicaine s'attachent alors à minimiser ou faire taire ces critiques, en réhabilitant l'origine française et nationale des bataillons. Ce n'est donc pas un hasard si deux articles paraissent coup sur coup dans le *Revue pédagogique* de juillet–décembre 1882.<sup>14</sup> L'influent Louis Armagnac signe un article intitulé « L'enseignement militaire à l'école ». Quant à Aristide Rey, à qui l'on doit le premier essai de bataillon scolaire de la ville de Paris en 1881, on sait qu'il effectue de nombreux séjours en Belgique et en Suisse, où il s'exile sous la Commune de Paris.<sup>15</sup> Internationaliste, bakouniste, proche des frères Reclus, de James Guillaume et de Buisson, il apparaît au premier abord malaisé de le situer dans ce contexte martial. C'est que Rey, comme tous les républicains de la première heure, croit en une instruction publique garante d'un triple enseignement moral, civique et militaire. Il oppose la monarchie, où « il suffit d'obéir » à la démocratie républicaine, « où chacun est responsable, où la valeur individuelle fait seule la grandeur nationale, où l'ordre doit résulter de la perfection de chacun ».<sup>16</sup>

Son article, intitulé « Les bataillons scolaires et la révolution française », marque la nécessité de rattacher cette pratique au socle national français et de provoquer par là-même une adhésion historique. Sa stratégie se construit en trois temps. En premier lieu, il cherche à montrer que ses adversaires ne connaissent pas les institutions françaises, leur histoire, ce qui est en soi « une sorte de trahison ».<sup>17</sup> Il pose ensuite l'hypothèse d'une stricte continuité historique: « plus elles [les institutions] s'appuient sur des principes antérieurement proclamés, plus elles procèdent des circonstances premières, plus elles s'autorisent d'une adhésion historique, plus elles sont de génération nationale, et plus elles ont de force, mieux

12 Schmitt/Bornet 1882.

13 Voir Fontaine 2015a.

14 Armagnac 1882, p. 111–127; Rey 1882, p. 554–580.

15 Aristide Rey (1834–1901) assiste au premier congrès de l'Association internationale du travail (AIT) de Genève en septembre 1866. On le retrouve à Berne lors du deuxième congrès de la Ligue internationale de la paix et de la liberté en septembre 1868 et à Bâle en septembre 1869, où se tient le 4<sup>e</sup> congrès de l'AIT. Amnistié en 1879, il devient conseiller municipal du Ve arrondissement de la ville de Paris.

16 Rey 1882, p. 556.

17 Ibid., p. 554.

elles sont consenties». <sup>18</sup> Rey s'ouvre ainsi une voie royale, puisqu'il ne lui reste plus qu'à exposer dans le détail les plans des grands hommes de 1789 – Condorcet, Talleyrand, Turgot, Mirabeau, Bancal, Lakanal, etc. – qui tous avaient déjà inscrit et théorisé l'instruction militaire de la jeunesse dans leurs projets d'éducation nationale. Selon Rey, l'inspiration vient dès lors de ces grands hommes d'État et les bataillons scolaires sont ainsi «l'œuvre de nos pères», ils sont «imposés par [la] tradition nationale et se révèlent de ce fait une institution nécessaire de la République». <sup>19</sup>

#### 4. Dénier et nettoyage de l'emprunt transnational

Il reste encore un point central à traiter, celle de l'épineuse question de l'emprunt à l'étranger en période de construction nationale. Anne-Marie Thiesse a démontré le caractère éminemment transnational de la construction des cultures nationales. <sup>20</sup> Elle fait observer que ce façonnage transnational est loin d'être une évidence parce que le processus de formation des «communautés imaginées», pour reprendre la formule de Benedict Anderson, se fonde sur son propre dénier. <sup>21</sup> Alors que la nation est consécutive d'une rupture, Thiesse constate pourtant que «l'histoire de chaque nation est écrite comme une continuité scandée par des moments de souffrance et de gloire». Ainsi ce nouveau cadre national occulte, dans un jeu de double dénier, tant de son historicité que de sa dimension transnationale. <sup>22</sup>

La notion-clé du «dénier» s'avère très utile pour cerner les mécanismes d'emprunt, qui plus est la reterritorialisation des bataillons scolaires en France. <sup>23</sup> Dans ce sens, Aristide Rey affirme que «les institutions écloses sur le sol qui les porte sont les seules qui aient puissance de vie; et s'il en est de durables parmi les autres, ce sont celles, tout au plus, qu'une longue acclimatation est parvenue à transformer». Rey met ici le doigt sur la nécessité de reformuler une pratique empruntée à l'étranger et de la traduire afin qu'elle puisse être greffée dans son nouveau contexte d'accueil. Conscient de la difficulté de ce travail de «traduction», il persévère dans son idée première de s'inspirer des expériences antérieures de la France: «Vouloir emprunter les éléments de notre réorganisation républicaine aux nations voisines, qui ont un autre tempérament, un autre passé, d'autres mœurs, une autre tradition, c'est méconnaître et les lois et la science, et les leçons

18 Ibid., p. 555.

19 Ibid., p. 555.

20 Voir Thiesse 1999, 2000, 2009.

21 Thiesse 2014, p. 18.

22 Ibid., p. 19.

23 Sur l'idée de reterritorialisation de l'importation éducationnelle, voir Steiner-Khamsi 2005.

de l'histoire. Mais quand une Révolution s'est accomplie pour nous donner ces institutions, quand elles sont l'œuvre d'une époque qui, dans le monde et dans le temps, porte le nom de Révolution Française, quand les plus puissants par le génie et les plus grands par le cœur les ont conçus et réalisées, quand elles tiennent leur origine de ce prodigieux enfantement d'où sont sorties pour nous la patrie et la République dont elles caractérisent précisément la forme moderne, prétendre recevoir de l'étranger c'est faire preuve à la fois de beaucoup d'ignorance et de peu de patriotisme. Pour nous, nous ne pouvons, sans un profond serrement de cœur, entendre certaines personnes invoquer sans cesse l'exemple de nos ennemis mêmes, nous offrir leurs usages, alors que dans notre passé nous avons tous les éléments de régénération et de développement.»<sup>24</sup>

Pour autant, on ne saurait trop faire remarquer que le besoin d'inscrire les corps de cadets dans la continuité historique est une stratégie utilisée par la plupart des états républicains. Un retour sur celui qui a été mis en place par l'historien et pédagogue suisse-romand Alexandre Daguét (1816–1894) s'avère intéressant à plus d'un titre.<sup>25</sup> Quelques mois après l'ouverture de l'école cantonale de Fribourg à l'automne 1848, il décide en effet l'introduction d'un corps militaire, avec cinq heures de gymnastique, dont trois d'exercices militaires. Daguét concède vouloir ainsi renouer avec la tradition et cite l'exemple du couvent de Bellelay près de Porrentruy où «les exercices et l'uniforme qui en est le complément obligé exista[ient] avant la Révolution».<sup>26</sup> Très vite attaqué par les ultramontains fribourgeois pour cette introduction de ces exercices militaires, Daguét s'en défend en invoquant la filiation qui les unit à l'antique Confédération : « Mais les exercices militaires sont aussi anciens en Suisse que la Confédération elle-même ; ils remontent au berceau des Alliances éternelles et datent de ce temps de foi religieuse et patriotique, exprimé par la belle devise : Dieu et Patrie [...]. Mais les exercices militaires ne sont autre chose que la conséquence et la mise en action de ce principe fondamental de la vieille Suisse : « Tout Suisse est soldat ». De là l'introduction du maniement des armes dans presque tous les collèges de l'Helvétie, et l'institution de ces corps de cadets».<sup>27</sup>

Pour revenir au cas français, cette propagande du déni et du « nettoyage idéologique » n'est pas neuve. Elle est déjà présente en France dans les discussions relatives à la réception de la méthode gymnique de l'éducateur allemand Jahn. Si celle-ci jouit d'une certaine diffusion dans les années 1860/1870, notamment

---

24 Rey 1882, p. 555.

25 Sur la trajectoire et l'œuvre de Daguét, voir Fontaine 2005, 2015a et 2015b.

26 Daguét 1857, p. 4.

27 Ibid., p. 3.

grâce aux ministres germanophiles Fortoul et Duruy, les républicains élaborent un discours qui cherche à minimiser, sinon à occulter la méthode Jahn. Tony Froissart a analysé les grandes lignes de ce processus de déconstruction, qui débute par le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction* de Buisson. L'auteur de l'article «Gymnastique» désapprouve en effet que «Jahn [ait] sacrifi[é] la gymnastique pédagogique à la gymnastique militaire».<sup>28</sup> Les théoriciens de la gymnastique scolaire française s'attachent dès lors, dans leurs écrits et dans les revues, à occulter les filiations d'avec le modèle prussien pour lui substituer des influences philosophiques et humanistes antérieures. Dans le sillage de ce mutisme organisé, on place également la méthode Jahn dans un jeu de comparaisons avec d'autres auteurs – Pestalozzi, GutsMuth, Ling, Hoffmann – duquel Jahn ressort systématiquement disqualifié. Cette germanophobie ambiante a d'ailleurs contribué à l'émergence de contre-modèles, comme celui de Paschal Grousset.<sup>29</sup>

### 5. Autour des références suisses des bataillons scolaires

Au-delà de cette propagande dénégatoire, que l'on pourrait voir aujourd'hui comme un élément de discours savamment orchestré et diffusé par les républicains, il s'agit maintenant de questionner les sources pour éclairer les fondements du transfert qui a mené à la mise en place des bataillons scolaires en France.<sup>30</sup> Albert Bourzac souligne en premier lieu que si la Prusse est très souvent citée mais peu imitée, «le modèle suisse a exercé une influence certaine dans la constitution des bataillons scolaires».<sup>31</sup> À preuve, après une mission dans la Confédération, l'officier de réserve Auguste Frette conclut en 1879 qu'il «serait à souhaiter que nous eussions une organisation analogue à celle des Cadets suisses».<sup>32</sup> Il faut dire que le ministère de l'instruction publique lorgne depuis plusieurs années déjà du côté de la Suisse. Durant l'été 1871 – et donc bien avant l'arrivée des républicains aux affaires scolaires – une mission dirigée par Jean-Baptiste Fonssagrives, professeur d'hygiène à l'université de Montpellier, est dépêchée en Suisse par le ministre Jules Simon pour étudier les conditions spécifiques dévolues à la gymnastique scolaire :<sup>33</sup> «Je ferai la même remarque sur la façon vraiment intelligente

28 Demeny 1911.

29 Voir Lebecq 2011, p. 187–206.

30 Ce volet reprend et développe certains développements du chapitre 7 de Fontaine 2015a.

31 Bourzac 2004, p. 21.

32 Frette 1879, cité dans Bourzac 2004, p. 19.

33 Jean-Baptiste Fonssagrives (1823–1884) s'est formé comme médecin dans le corps de santé de la marine. Docteur dès 1852, il est nommé professeur de médecine à l'école navale de Brest puis professeur d'hygiène à la faculté de médecine de Montpellier dès 1864. Il est l'auteur de *L'éducation physique des jeunes filles* (1869). Durant le mois de juin 1871, il visite les écoles ou gymnases de Genève, Lausanne, Neuchâtel, Winterthur, Bâle, Schaffhouse, Zurich, Küsnacht, Wettingen, Saint-Gall, Fribourg, Lucerne, Berne, Burins, Rolle et conclut son voyage par Genève où il avait plusieurs sujets d'étude à compléter.

dont la pédagogie suisse entend l'enseignement et les pratiques de la Gymnastique. Nous sommes, en ce qui concerne l'éducation physique, dans un état d'infériorité que je soupçonnais mais dont je n'avais pas la mesure. Malgré les efforts louables qui ont été tentés dans ces dernières années, la Gymnastique éducative n'existe pas chez nous. Incomplète dans les lycées, elle manque à peu près complètement à l'enseignement primaire libre ou public; et on peut affirmer que l'éducation des filles en est absolument déshéritée. J'ai visité les Gymnases principaux de la Suisse; j'ai interrogé les gymnasiarques les plus habiles; j'ai assisté à leurs leçons; j'ai rapporté des reproductions photographiques de gymnases de petites villes, et je suis arrivé à cette conclusion: que tout en France, ou peut s'en faut, était à faire en matière de gymnastique d'Écoles. Il ne me sera pas difficile de le démontrer dans le travail que je prépare». <sup>34</sup>

Or, Fonssagrives est profondément marqué par l'organisations des cadets suisses dont il vante les avantages à son ministre: «L'introduction de la vie militaire, de son esprit et de ses exercices dans les Gymnases, qui correspondent à nos Collèges ou Lycées, et même dans les divisions supérieures de l'enseignement primaire, m'a fourni un sujet d'études qui m'a intéressé au plus haut point. Aussi ai-je étudié avec soin l'institution des Cadets en Suisse, cette pépinière de la milice nationale, et je n'hésiterai pas à en conclure à la nécessité urgente d'introduire dans nos Collèges cette institution si pleine d'attraits et d'utilité en même temps et qui donne, à la fois tant de garanties à la vigueur physique, à la pureté, et à l'instruction militaire des jeunes gens. Les exercices que font nos enfants dans l'intérieur des lycées n'ont rien qui puisse remplacer cette vie en plein air, ces exercices entourés d'un véritable appareil militaire et ces excursions où toute la jeunesse d'une École, rompue aux exercices à feu du fusil et même du canon, s'en va, musique en tête, faire une reconnaissance stratégique ou simuler une attaque. La Santé, la gaité et les muscles s'en trouvent bien; l'instruction (l'expérience est là pour le démontrer) n'en souffre nullement. On fait des hommes de cette façon; et, en même temps qu'on les trempe vigoureusement au physique et au moral, ou surexcite chez eux le sentiment national en les associant déjà aux idées de patriotisme et de défense du pays. Les événements calamiteux que nous venons de traverser, la probabilité d'une refonte complète de notre système militaire donneraient à cette réforme une opportunité plus particulière. L'opinion l'accepterait en ce moment et une fois entrée dans nos mœurs, elle serait d'un incalculable avantage pour le pays.» <sup>35</sup>

---

34 Lettre de Jean-Baptiste Fonssagrives au ministre Jules Simon, Montpellier, 17 octobre 1871, Archives nationales françaises, F17-12340.

35 Idem.



Ainsi, après que le ministre Victor Duruy ait introduit, à titre d'essai mais avec un succès certain l'instruction militaire à l'Académie de Paris en 1869,<sup>36</sup> Jules Simon en reprend l'idée suite au rapport Fonsagrives. Dès le 2 novembre 1871, le ministre fait un appel auprès des recteurs pour leur rappeler de donner une place d'importance aux exercices de gymnastiques dans les établissements d'instruction. Moins d'une année plus tard, Simon incite tous les proviseurs de France à proposer des exercices militaires, des cours d'équitation, d'escrime, de la natation et de longues promenades<sup>37</sup> et les implore de créer les conditions cadres pour faciliter l'installation de la gymnastique scolaire : « L'éducation physique est encore à créer en France, et je vous supplie de m'y aider ».<sup>38</sup> Les républicains finalisent le travail et par la loi du 27 janvier 1880, l'enseignement de la gymnastique devient obligatoire pour les garçons, notamment par l'enseignement régulier d'exercices militaires élémentaires.<sup>39</sup> À cet escient, Jules Ferry fait paraître un *Manuel de gymnastique et des exercices militaires pour les élèves des écoles primaires* (1881) qui là encore s'inspire largement de *L'École de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse de l'âge de 10 à 20 ans*, publié par la Confédération en 1876.<sup>40</sup>

Véronique Czáka a également montré que certains expatriés suisses ont joué un rôle déterminant dans la promotion de la gymnastique scolaire en France. C'est le cas du Fribourgeois Léon Galley qui s'installe à Reims (1877–1880) puis à Arras (1880–1887) où il rédige un opuscule consacré à la nécessité de l'enseignement de la gymnastique dans les villes et dans les campagnes.<sup>41</sup> En France, Galley publie une terminologie de gymnastique, codirige le premier cours français de formation pour moniteurs, réforme les règlements des rencontres de gymnastique sur le modèle suisse et impulse la participation de sociétés suisses aux fêtes françaises de gymnastique.<sup>42</sup> On peut enfin évoquer qu'au moment où Eugène Paz est chargé de rédiger les statuts de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France en novembre 1883, il reprend et retravaille les prescriptions qu'il a emprunté à l'Allemagne, à la Belgique et surtout à la Suisse.<sup>43</sup>

36 Sur Victor Duruy voir Geslot 2009.

37 Armagnac 1882, p. 113.

38 Chambat 1980, p. 143.

39 Au sujet de la relation entre gymnastique, armée et école républicaine, on lira Weber 1980, Arnaud 1991 et 2000, Arnal 2009 et 2011.

40 Bussard 2007, p. 99–104.

41 Galley 1882.

42 Voir Czáka, en cours.

43 Cité dans Saint-Martin 2011, p. 181.

## 6. Les bataillons, outils de la revanche?

Suite à la défaite de Sedan, on assiste en France à un mouvement général de militarisation des consciences ainsi qu'à l'installation d'un attachement indéfectible à la patrie. La volonté d'instruire militairement l'écolier est patente. Faut-il y voir, comme cela a été longtemps le cas, les racines d'un mouvement qui devait aboutir à la revanche de 1914? Certes, Eugène Paz, directeur du lycée Condorcet à Paris, déclare dans sa *Gymnastique obligatoire* «qu'il est temps de tremper nos enfants dans le Styx». <sup>44</sup> S'agissait-il pour autant de façonner des hommes pour préparer, comme le souhaitait un Paul Déroulède, la revanche française et d'inscrire ce conflit armé comme le rendez-vous programmé et inéluctable de la IIIe République naissante?

D'une part, Froissart fait remarquer que l'éducation patriotique et la militarisation de l'instruction physique ne s'intensifient qu'après un temps de latence et de résignation et non pas immédiatement au lendemain de Sedan. <sup>45</sup> D'autre part, il faut voir que l'épisode «bataillon scolaire» n'a duré en France qu'à peine plus d'une décennie, parce que ceux-ci étaient avant tout considérés dans l'opinion publique comme une «mascarade». <sup>46</sup>

Pour autant, en se focalisant sur l'équation «bataillons scolaires = revanche», les historiens ne se sont-ils pas détournés des véritables finalités de cette pratique. En se replongeant dans l'exemple de Daguët, on ne saurait trop souligner que l'introduction des exercices militaires à Fribourg répond avant tout à un besoin de disciplinarisation devenu urgent, dans une école cantonale rongée par l'insubordination. Les cahiers du directeur rendent clairement compte des efforts quotidiens exercés par l'ensemble du corps enseignant pour mater une jeunesse peu docile et habituée à la fréquentation des cabarets. <sup>47</sup> De plus, rien ne serait plus inexact que de considérer Daguët comme un militariste forcené. Collègue de Buisson à l'Académie de Neuchâtel, rappelons qu'il fut, dès les années 1867, l'un des leaders de la contestation romande contre le projet Welti, qui prévoyait une coopération resserrée entre l'école et l'armée. «Moi aussi j'ai fait introduire les exercices des cadets à l'École cantonale, dont j'étais le recteur à Fribourg en 1848, et j'ai présidé aux fêtes de corps. S'ensuit-il que je devrais prôner et recommander le système qui relie et subordonne en quelque sorte la caserne à l'École (*sic*)?» <sup>48</sup> répond-il à ses détracteurs en 1874. Daguët martèle «qu'il n'y a rien de plus contraire à l'idée d'un

---

44 Paz 1868, p. 57.

45 Froissart 2011, p. 87.

46 Ibid, p. 85.

47 AEF, Fonds de l'École cantonale, carton 1, livres du directeur (1849-1856).

48 Journal de Genève, 7 octobre 1874, p. 3.

éducateur que celle d'un caporal ou sergent instructeur, apportant au milieu des enfants, pour lesquels il doit être un ami et un second père, des habitudes de discipline militaire». Criant à la «militairomanie», l'acceptation de cette loi eût été selon lui «une mesure funeste à l'école, à son caractère essentiellement pédagogique, pacifique, intellectuel, moral, humanitaire». <sup>49</sup> On assiste à une véritable passe d'armes entre enseignants romands et alémaniques lors du *Lehrertag* de Bâle en octobre 1869 ; il est intéressant de constater, à ce sujet, que les quarante délégués français qui assistent à ce congrès «étaient, sauf trois, l'expression fidèle du sentiment général de leurs concitoyens romans (*sic*)». <sup>50</sup>

Aussi et sans minimiser l'action de Paul Déroulède et de la Ligue des patriotes fondée en 1882, il est concevable que cet esprit revancharde passé, c'est dans cette même perspective helvétique – physique, disciplinaire et surtout civique – que Paul Bert et les membres de sa commission de l'éducation militaire (instituée le 21 janvier 1882) réfléchissent à l'instauration des bataillons. Accusé tout comme Daguet en Suisse romande de vouloir développer le militarisme, Bert répond que : «L'éducation militaire me paraît le plus puissant moyen, je ne dis pas de relever, mais de maintenir le niveau moral, par l'enseignement de l'obéissance raisonnée et des sacrifices légitimes. On a dit déjà et l'on dira encore que notre tâche tend à ramener au militarisme, cette espèce d'automatisme du corps et de l'esprit tant admiré par les grands exploiters d'hommes. C'est là une erreur profonde : l'éducation militaire, au contraire, est la plus sûre protection contre le militarisme. Elle développe non les tendances serviles mais les qualités de l'homme vraiment libre, car la liberté n'est plus troublée ni entravée, mais bien assurée et consacrée par l'obéissance à la règle, à la loi.» <sup>51</sup>

De plus, la présence de Ferdinand Buisson dans la commission de l'éducation militaire – lui qui naguère avait comparé l'uniforme militaire à une «ignominieuse livrée», <sup>52</sup> lui qui recevra le prix Nobel de la paix en 1927 – laisse supposer, comme le suggère Jean-François Chanut, que c'est bien la «paix plutôt que la revanche» <sup>53</sup> que l'élite scolaire de la Troisième République tenta de favoriser au travers de ses programmes.

Pour bien cerner la vision de Buisson, il faut mesurer le poids qu'il attachait non pas à la guerre, mais à la capacité des citoyens à se lever pour défendre le pays et être résolu à sacrifier, *in fine*, leur propre existence. C'est à l'aune de cette dis-

---

49 Châtelain 1869, p. 115.

50 Journal de Genève, 20 octobre 1869, p. 1.

51 Allocution de Paul Bert devant la commission de l'éducation militaire, cité dans Bourzac 2004, p. 93.

52 Bulletin officiel du congrès de la paix et de la liberté de 1869, Discours de Ferdinand Buisson, p. 42.

53 Chanut 2006, p. 24–29.

position au sacrifice que l'on peut calculer la valeur réelle et le succès de l'enseignement moral républicain. C'est ce que le même Buisson expliquera, en pleine guerre de 1914, s'enorgueillissant de ce que cette fois-ci le citoyen français, élevé par « la laïque », n'a pas failli et que l'enseignement moral républicain l'a mené à l'« union sacrée » : « Quand ces hommes, que tout séparait, éducation, croyances, opinions, intérêts, furent jetés pêle-mêle dans la fournaise, en face du péril suprême, tous ont obéi, comme d'instinct, à un même ordre que chacun entendait au fond de lui-même [...] Le juif et le chrétien, le prêtre et le libre penseur, le camelot du roi, le syndicaliste révolutionnaire n'ont pas seulement versé leur sang ensemble, ils ont ensemble communiqué dans l'héroïsme, disons, comme eux, simplement dans le devoir. »<sup>54</sup>

Corroborant ce point de vue, Michèle Alten souligne que si les *Chants patriotiques* de Déroulède furent largement diffusés dans les écoles suite au désastre de 1871, il n'en est pas moins vrai que cette recrudescence de l'inspiration nationaliste fit bientôt place, dans le contexte de l'école publique, à un humanisme républicain soucieux de progrès social et de paix.<sup>55</sup>

En conclusion, il importe de souligner que les mécanismes de déni ont été – et continuent certainement d'être – une composante essentielle et très souvent convoquée par les médiateurs chargés du transfert d'un savoir ou d'une pratique pédagogique. Il s'agit dès lors d'être particulièrement attentif aux discours qui accompagnent les absorptions transnationales. Car c'est lorsque les acteurs du transfert se défendent de toute « copie servile » et cherchent à minimiser le poids de l'expérience étrangère dans l'institutionnalisation d'une pratique valorisée comme la résultante du « génie national », que le transfert s'avère effectif. Il n'en reste pas moins, et c'est là un des points essentiels de la notion de transfert culturel, que l'appropriation s'émancipe de son modèle et que la transposition nouvellement créée a autant de légitimité que l'original.<sup>56</sup> Dans ce sens, les bataillons scolaires développés par la France républicaine ne sont en rien une copie terme à terme des corps de cadets suisses, mais bien plutôt l'expression d'une élaboration collective des systèmes scolaires occidentaux qui se façonnent au travers d'une multitude d'emprunts déclinés et réinterprétés à l'échelle locale.

---

54 Buisson 1916, p. 34–35.

55 Alten 2005, p. 5.

56 Voir Espagne et al. 2016.

## Bibliografie

## Sources

## Non publiées

- Livres du directeur Alexandre Daguét (1849–1856), Fonds de l'École cantonale, carton 1, Archives de l'État de Fribourg.
- Lettres de Jean-Baptiste Fonssagrives au ministre Jules Simon, Archives nationales françaises, F17-12340.

## Publiées

- Anonyme : Des corps de cadets. In : Revue militaire suisse, 1 (1856), p. 5–7; 3 (1856), p. 34–35.
- ARMAGNAC, LOUIS : L'enseignement militaire à l'école. In : Revue pédagogique, 1, juillet-décembre (1882), p. III–127.
- BUISSON, FERDINAND : Souvenirs (1866–1916) : Conférence faite à l'Aula de l'Université de Neuchâtel le 10 janvier 1916. Paris : Fischbacher 1916.
- Bulletin officiel du congrès de la paix et de la liberté de 1869. Lausanne : Association typographique 1869.
- CHÂTELAIN, CHARLES : Considérations nouvelles sur le projet fédéral relatif à l'obligation du service militaire pour tout instituteur. In : L'Éducateur, 8 (1869), p. 113–118.
- CORNAZ-VUILLET, CHARLES : Nos corps de cadets. Lausanne : S. Henchoz éditeur 1904.
- DAGUET, ALEXANDRE : Rapport sur l'École cantonale du 20 juillet 1857. Fribourg 1857.
- DEMENY, GEORGES : Gymnastique. In : Nouveau Dictionnaire de pédagogie et d'instruction publié sous la direction de Ferdinand Buisson 1911, en ligne : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2842> [8. 8. 2016].
- FRETTE, AUGUSTE : À propos de l'organisation de l'armée et des Cadets en Suisse. Paris : Librairie militaire de J. Dumaine 1879.
- GALLEY, LÉON : De la nécessité de l'enseignement de la gymnastique dans les villes et les campagnes. Arras : Sueur-Charruey libraire-éditeur 1881.
- KRIEG, GEORGES : Vers de Cantine. In : Conteur vaudois, 50 (1912), p. 2.
- L'École de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse de l'âge de 10 à 20 ans. Berne : Imprimerie R.-F. Haller-Goldschach 1876.

- PAZ, EUGÈNE : *Gymnastique obligatoire*. Paris : Hachette 1868.
- REY, ARISTIDE : Les bataillons scolaires et la révolution française. In : *Revue pédagogique*, 1, juillet-décembre (1882), p. 554–580.
- SCHMITT, GEORGES JOSEPH/BORNET, LOUIS : *Essai d'instruction morale et civique à l'usage des familles et des écoles. Manuel du citoyen français avec une introduction de M. Edgar Quinet*. Paris : Armand le Chevalier Éditeurs 1872.

### Bibliographie

- ALTEN, MICHÈLE : *Musique scolaire et société dans la France de la Troisième république*. In : *Tréma* [en ligne], 25/2005, p. 5–19.
- ARNAL, THIERRY : *La révolution des mouvements : gymnastique, morale et démocratie au temps d'Amoros : 1818–1838*. Paris : L'Harmattan 2009.
- ARNAL, THIERRY : *Conceptions de l'homme et usages moraux de la gymnastique (du Consulat à la Monarchie de Juillet)*. In : Arnal, Thierry/Terret, Thierry. *Aux origines de la gymnastique moderne*. Valenciennes : Presses universitaires de Valenciennes 2011, p. 39–55.
- ARNAUD, PIERRE : *Le militaire, l'écolier, le gymnaste : naissance de l'éducation physique en France (1869–1889)*. Lyon : Presses universitaires de Lyon 1991.
- ARNAUD, PIERRE (ÉD.) : *Les Athlètes de la républiques : Gymnastique, sport et idéologie républicaine (1870–1914)*. Paris : L'Harmattan 2000.
- BOURZAC, ALBERT : *Les bataillons scolaires 1880–1891. L'éducation militaire à l'école de la République*. Paris : L'Harmattan 2004.
- BURGENER, LOUIS : *Les cadets en Suisse*. In : *Revue militaire suisse*, 12 (1986), p. 574–581.
- BUSSARD, JEAN-CLAUDE : *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1830–1930)*. Paris : L'Harmattan 2007.
- CHAMBAT, PIERRE : *Les muscles de Marianne : gymnastique et bataillons scolaires dans la France des années 1880*. In : Ehrenberg, Alain (éd.) : *Aimez vous les stades ? Les origines historiques des politiques sportives en France (1870–1930)*. Paris, Recherches, 43, avril (1980), p. 30–45.
- CHANET, JEAN-FRANÇOIS : *Vers l'armée nouvelle. République conservatrice et réforme militaires, 1871–1879*. Rennes : PUR, 2006.
- CLÉMENT, YVES : *Les Cadets de Vevey : un patrimoine social et culturel plus que centenaire*. Mémoire de licence publié, Université de Lausanne 2001.
- CROPT, DOMINIQUE : *Association des anciens cadets de Vevey. 100e anniversaire (1911–2011)*. Vevey : Print Riviera Vevey 2011.